

EMPLOI**Les étudiants travaillent de plus en plus en « gris »**

De plus en plus d'emplois effectués par des étudiants mineurs se font en « zone grise » : une partie sous contrat et une autre partie au noir, selon une enquête menée par la KU Leuven auprès de 4 000 jeunes âgés de moins de 18 ans. Les emplois « gris » se retrouvent principalement dans le commerce de détail et l'horeca.

La moitié des jeunes sondés travaillent complètement sous contrat, un quart complètement au noir et un autre quart en zone grise. *«Lors d'un emploi effectué en zone grise, un contrat est conclu et une fiche de salaire est disponible*

mais des heures supplémentaires sont payées au noir et en dehors de tout contrat», explique Stef Adriaenssens, professeur de sociologie économique à la KU Leuven.

Les emplois gris mieux payés

Les emplois « gris » se concentrent principalement dans le commerce de détail et dans l'horeca. Ils sont par ailleurs mieux payés. Le salaire horaire d'un jeune de moins de 18 ans sous contrat est de 7,70 euros en moyenne et de 6,30 euros par heure pour un travail au noir. En zone grise, le jeune reçoit en moyenne 8,30 euros par heure. ■